



Assemblée

Distr. générale
27 août 2012
Français
Original : anglais

Dix-huitième session

Kingston, Jamaïque

16-27 juillet 2012

Déclaration du Président sur les travaux de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins à sa dix-huitième session

1. La dix-huitième session de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins s'est tenue à Kingston du 16 au 27 juillet 2012. Cette session a servi de cadre aux 135^e à 138^e séances de l'Assemblée.

I. Adoption de l'ordre du jour

2. À sa 135^e séance, le 17 juillet 2012, l'Assemblée a adopté l'ordre du jour de sa dix-huitième session (ISBA/18/A/1).

II. Élection du Président et des Vice-Présidents de l'Assemblée

3. À la même séance, Milan J. N. Meetarbhan (Maurice) a été élu Président de l'Assemblée pour la dix-huitième session. À l'issue des consultations menées au sein des groupes régionaux, les représentants du Japon (États d'Asie et du Pacifique), du Brésil (États d'Amérique latine et des Caraïbes), de la République tchèque (États d'Europe orientale) et de la Nouvelle-Zélande (États d'Europe occidentale et autres États) ont été élus Vice-Présidents.

III. Élection destinée à pourvoir un siège devenu vacant à la Commission des finances

4. Également à la même séance, l'Assemblée a élu Han Thein Kyaw (Myanmar) membre de la Commission des finances jusqu'à l'expiration du mandat de Zaw Minn Aung (Myanmar), qui a démissionné.



IV. Examen de la demande d'admission au statut d'observateur présentée par InterRidge et par Conservation International

5. À la même séance, l'Assemblée a examiné la demande d'admission au statut d'observateur d'InterRidge et de Conservation International et décidé d'inviter les deux organisations non gouvernementales à participer à ses séances en qualité d'observateurs, en application de l'article 82 1) e) de son règlement intérieur.

V. Séance extraordinaire tenue pour marquer le trentième anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer

6. Conformément à la décision qu'elle avait prise à sa dix-septième session (ISBA/17/A/8), l'Assemblée a tenu une séance extraordinaire d'une journée, le 24 juillet 2012, pour marquer le trentième anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer le 10 décembre 1982 à Montego Bay, en Jamaïque.

7. Le Président de l'Assemblée a ouvert cette séance extraordinaire et s'est adressé à l'Assemblée. Il a affirmé que cette convention historique permettait au monde entier de commémorer l'établissement d'un traité où était prise en compte la notion de patrimoine commun à l'ensemble de l'humanité et la création du régime juridique qui s'y rapporte et de l'organisme chargé de sa mise en œuvre. Il a déclaré que l'article 136 de la Convention, qui affirme que la Zone et ses ressources sont le patrimoine commun de l'humanité, marquait une étape clef dans la formulation des instruments internationaux parce qu'il exprimait simplement et sans équivoque une volonté de coopération et d'équité internationales. Il a ajouté que, d'une simple et courte phrase sans ambiguïté et lourde de sens, la communauté internationale avait transformé à jamais la gouvernance des océans. Après le discours du Président, le Secrétaire général s'est adressé à l'Assemblée, abordant les principales avancées que la Convention avait permises au cours des 30 années écoulées depuis son adoption, et surtout des 18 années passées depuis son entrée en vigueur, comme en témoignait le travail de l'Autorité internationale des fonds marins. Par l'intermédiaire de Portia Simpson-Miller, Première Ministre de la Jamaïque, il a transmis, au nom de l'Autorité, ses félicitations les plus chaleureuses et les plus sincères aux Jamaïcains à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'indépendance de leur pays. La Première Ministre a déclaré à l'Assemblée que le trentième anniversaire de la Convention avait une signification particulière pour son gouvernement et pour son peuple, qui célébraient en 2012 les 50 ans de la nation jamaïcaine. Elle a dit que les Jamaïcains étaient touchés que leur pays ait pu participer activement à l'élaboration de cette convention historique un peu plus de 10 ans après l'accession à l'indépendance. Elle a aussi évoqué les contributions de la Convention au développement politique et économique mondial et à la protection du milieu marin. Serguei Tarassenko, Directeur de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques de l'ONU, a donné lecture d'un message du Secrétaire général de l'Organisation. Les orateurs ci-après, invités spéciaux à la séance extraordinaire, ont fait un exposé : Satya Nandan, ancien

Secrétaire général de l'Autorité; José Luis Jesús, ancien Président de la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer (1987-1994); Chris Pinto, ancien Président du Groupe de travail sur les principes du régime des fonds marins et sur les conditions d'exploration et d'exploitation dans la Zone à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer; et Jean-Pierre Lévy, ancien Secrétaire de la Première Commission de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer et ancien Directeur de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer. Les exposés ont été suivis de déclarations des présidents des cinq groupes régionaux à l'Assemblée et d'une allocution de Caitlyn Antrim, Directrice de la Commission américaine de l'état de droit dans les océans et ancienne représentante adjointe des États-Unis à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. La séance extraordinaire s'est terminée par une allocution de Raymond Wolfe, Représentant permanent de la Jamaïque auprès de l'Autorité qui s'est exprimé au nom du pays hôte, suivie d'une projection du film *Volcanoes of the Deep Sea* présenté par Peter Rona, professeur de géologie marine et de géophysique à l'Université Rutgers, aux États-Unis.

VI. Rapport annuel du Secrétaire général

8. L'Assemblée a examiné le rapport annuel du Secrétaire général (ISBA/18/A/2) à ses 136^e et 137^e séances, le 25 juillet 2012. À la 136^e séance, le Secrétaire général a présenté son rapport à l'Assemblée, comme prévu au paragraphe 4 de l'article 166 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Il a dressé le bilan des travaux de l'Autorité depuis sa dix-septième session et donné un aperçu des progrès réalisés dans l'exécution de son programme de travail pour la période 2012-2014.

9. Dans son rapport, le Secrétaire général a rendu compte des travaux de l'Autorité pour les 12 mois précédents, en s'attardant sur l'état d'avancement de la réglementation des activités dans les grands fonds océaniques. Il y a aussi fait le point sur la recherche scientifique portant sur le milieu marin, sur les tendances, les conditions et les prix du marché mondial des métaux et sur l'évolution des activités minières dans les fonds marins. Il a informé l'Assemblée qu'au fur et à mesure que le nombre de contrats d'exploration augmenterait, l'Autorité serait de plus en plus fortement pressée de réglementer l'exploitation commerciale des ressources minérales de la mer et d'assurer un niveau adéquat de protection environnementale dans la Zone. Il a aussi dit à l'Assemblée que, selon les prévisions, la demande en terres rares, qui servent à la fabrication des voitures hybrides et électriques, des éoliennes, des moteurs et des aimants employés dans de nombreuses applications et des appareils électroniques, dépasserait l'offre d'ici à 2014. Son rapport portait également sur les questions administratives, le budget de l'Autorité ainsi que ses fonds spéciaux, tels que le Fonds d'affectation spéciale et le Fonds de dotation pour la recherche scientifique marine dans la Zone.

10. Après l'exposé liminaire du Secrétaire général, le Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères et du commerce international de la Jamaïque, Arnaldo Brown, a fait une déclaration au nom du Gouvernement jamaïcain, pays hôte de l'Autorité. Il a déclaré que, puisqu'il était question d'utiliser les énergies renouvelables pour alimenter les exploitations minières, l'Autorité avait intérêt à contribuer à l'effort en faveur des énergies renouvelables étant donné qu'elles étaient directement liées à la disponibilité des terres rares. Il a affirmé que les petits États insulaires en

développement étaient particulièrement bien placés pour bénéficier de l'essor des technologies relatives aux énergies marines renouvelables. Il a informé l'Assemblée que la Jamaïque, en tant que pays hôte de l'Autorité, lancerait une campagne dans les établissements scolaires en vue de mieux faire connaître la Convention et la contribution des océans au développement mondial. Cette activité, organisée dans le cadre du trentième anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention, correspondait également au thème de la Journée mondiale de l'océan pour l'année en cours.

11. Au titre de cette question, des déclarations ont également été faites par les délégations de l'Afrique du Sud, de l'Argentine, du Bangladesh, de la Belgique, du Brésil, du Cameroun, du Chili, de la Chine, de Cuba, de la Fédération de Russie, des Fidji, de la France, du Ghana, de l'Italie, du Japon, du Kenya, du Mexique, du Nigéria, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande (également au nom du Canada et de l'Australie), de l'Ouganda, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Sénégal, du Suriname et de la Trinité-et-Tobago. La délégation d'observation de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Secrétariat s'est également exprimée. Les membres se sont dits globalement satisfaits du rapport détaillé et ont fait part de leur soutien aux travaux menés par l'Autorité au cours de la période visée dans le cadre de son programme de travail pour 2011-2013.

12. Plusieurs délégations ont souligné que le Fonds d'affectation spéciale jouait un rôle important en appuyant la participation des pays en développement aux affaires internationales concernant les fonds marins. La délégation norvégienne a annoncé que son gouvernement avait l'intention de faire une contribution de 150 000 dollars au Fonds en 2012 et la délégation chinoise a déclaré que son gouvernement espérait faire prochainement une nouvelle contribution de 20 000 dollars au Fonds après celle de juillet 2012 du même montant. La délégation japonaise a annoncé que son pays avait fait en septembre 2011 une contribution de 100 000 dollars au Fonds de dotation pour la recherche scientifique marine dans la Zone.

13. S'agissant de la question du manque de ressources au budget de l'Autorité, qui l'empêche d'assumer la lourde charge de travail découlant de l'augmentation du nombre de contractants, la délégation camerounaise, appuyée par les délégations chilienne et mexicaine, a dit qu'il fallait trouver une solution d'urgence afin d'assurer la continuité du bon fonctionnement de l'Autorité, et que le coût administratif de l'examen des contrats devrait être pris en charge par les contractants.

14. Une dizaine de délégations étaient d'accord avec la nécessité d'établir une réglementation régissant l'exploitation commerciale des ressources dans la Zone. Une délégation a fait observer que l'Autorité devait aussi aller de l'avant et adopter le projet de règlement relatif à la prospection et à l'exploration des encroûtements cobaltifères de ferromanganèse dans la Zone. Une autre a exprimé son inquiétude face aux problèmes de formation du personnel du Secrétariat mentionnés par le Secrétaire général.

15. La délégation néo-zélandaise (s'exprimant également au nom du Canada et de l'Australie) a demandé expressément à l'Assemblée d'adopter le plan de gestion de l'environnement pour la zone de Clarion-Clipperton à la session en cours. Elle a souligné que ce plan devait être mis en place avant que d'autres activités soient autorisées dans cette zone afin d'y protéger efficacement l'environnement. Les

délégations kényane et norvégienne ont dit que l'adoption du plan constituerait une réalisation majeure pour la session. La délégation mexicaine a noté que l'Assemblée générale des Nations Unies (par l'intermédiaire de son groupe de travail spécial informel à composition non limitée chargé d'étudier les questions relatives à la conservation et à l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale) avait un rôle essentiel à jouer dans la préservation de la biodiversité dans ces zones. Selon elle, compte tenu de la quantité de données scientifiques et techniques qu'elle avait rassemblées sur la biodiversité marine, l'Autorité devait jouer un rôle moteur dans l'action du Groupe de travail, notamment dans l'éventualité de l'élaboration d'un instrument complémentaire à la Convention. Cette opinion a été appuyée par les délégations argentine, bangladaise et brésilienne.

16. La délégation indienne a félicité l'Autorité d'avoir pris des mesures pour former un groupe d'experts chargé de régler les questions relatives à l'application des dispositions du paragraphe 4 de l'article 82 de la Convention. La délégation trinitadienne a exprimé un avis similaire, notant que les ressources situées hors des limites du plateau continental au-delà de 200 milles marins devenaient de plus en plus importantes au regard des travaux de la Commission des limites du plateau continental qui avait déjà fait des recommandations à certains États côtiers leur permettant d'établir les limites extérieures de leur plateau continental. Ces États seraient donc bien placés pour explorer et exploiter les ressources minérales et les espèces sédentaires de cette zone maritime.

17. Le projet de nouveau calendrier des réunions, selon lequel la Commission juridique et technique se réunirait deux fois par an, a reçu l'appui de plusieurs délégations. La délégation du Royaume-Uni a également jugé que c'était le meilleur moyen d'avancer, mais a averti que ces nouvelles dispositions devaient être appliquées de la façon la plus économique possible.

18. Le Secrétaire général a répondu à certains commentaires formulés par les délégations. Une délégation ayant demandé que le site Web de l'Autorité soit traduit dans d'autres langues que l'anglais, l'espagnol et le français, le Secrétaire général a expliqué qu'actuellement, l'Autorité n'avait pas assez de ressources pour ce faire. En réponse à un commentaire concernant la formation du personnel, le Secrétaire général a distingué la formation financée par le Fonds de dotation de celle des membres du personnel du Secrétariat, dont le financement était insuffisant. Il a cependant assuré à l'Assemblée que l'Autorité disposait des fonds nécessaires à la tenue des ateliers sur la taxinomie prévus pour le prochain exercice biennal.

VII. Adoption du budget et barème des contributions

19. À sa 138^e séance, le 27 juillet 2012, l'Assemblée s'est penchée sur le rapport de la Commission des finances, paru sous la cote ISBA/18/A/4-ISBA/18/C/12, le projet de budget, paru sous la cote ISBA/18/A/3-ISBA/18/C/7, et le barème des contributions pour l'exercice 2013-2014. S'appuyant sur les recommandations que le Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins avait formulées dans le document ISBA/18/C/13, l'Assemblée a adopté les décisions publiées dans le document ISBA/18/A/7.

VIII. Adoption du Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des encroûtements cobaltifères de ferromanganèse dans la Zone

20. À la même séance, l'Assemblée a examiné et adopté le Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des encroûtements cobaltifères de ferromanganèse dans la Zone, dont le texte était joint en annexe du document ISBA/18/C/23, qui avait été adopté à titre provisoire par le Conseil à sa 181^e séance, le 26 juillet 2012. La décision de l'Assemblée est publiée dans le document ISBA/18/A/11.

IX. Nomination et rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

21. À sa 136^e séance, le 25 juillet 2012, l'Assemblée a nommé sa Commission de vérification des pouvoirs, conformément à l'article 24 de son règlement intérieur. L'Allemagne, l'Argentine, la Fédération de Russie, le Ghana, le Guyana, le Japon, le Myanmar, le Royaume-Uni et le Sénégal ont été élus membres de la Commission, qui a ensuite élu Andrey Todorov (Fédération de Russie) Président.

22. La Commission a tenu une séance, le 25 juillet 2012, au cours de laquelle elle a examiné les pouvoirs des représentants participant à la dix-huitième session de l'Assemblée. Elle était saisie d'une note du Secrétariat datée du 25 juillet 2012 sur l'état de ces pouvoirs. Le rapport de la Commission a été publié sous la cote ISBA/18/A/8.

23. À sa 138^e séance, le 27 juillet 2012, l'Assemblée a adopté le rapport de la Commission. Sa décision relative aux pouvoirs a été publiée sous la cote ISBA/18/A/9.

X. Élection du Secrétaire général

24. À la même séance, l'Assemblée a élu, conformément au paragraphe 2 b) de l'article 160 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, Nii Allotey Odunton (Ghana) Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins pour un mandat de quatre ans, du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016.

XI. Élection du Conseil

25. À sa 138^e séance, le 27 juillet 2012, l'Assemblée a élu pour quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2013 les membres suivants au Conseil, sous réserve des arrangements convenus au sein des groupes régionaux et des groupes d'intérêt :

Groupe A

Chine

Japon

Groupe B

Inde

Groupe C

Afrique du Sud

Canada

Groupe D

Bangladesh

Brésil

Ouganda

Groupe E

Argentine

Espagne¹

Guyana

Kenya

Mozambique

Namibie

Pays-Bas²

Pologne

République tchèque

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord³

Sénégal

Trinité-et-Tobago

26. La décision de l'Assemblée est parue sous la cote ISBA/18/A/10.

XII. Dates de la prochaine session de l'Assemblée

27. La prochaine session de l'Assemblée aura lieu du 15 au 26 juillet 2013. Ce sera au Groupe des États d'Europe orientale de proposer un candidat à la présidence de l'Assemblée en 2013.

¹ L'Espagne, membre du groupe E, a été élue pour un mandat de quatre ans, étant entendu qu'au bout d'un an elle cédera son siège à la Norvège pour l'année 2014.

² Les Pays-Bas, membre du groupe E, ont été élus pour un mandat de quatre ans, étant entendu qu'au bout de trois ans ils céderont leur siège à la Norvège pour le reste du mandat qui prendra fin en 2016.

³ Le Royaume-Uni, membre du groupe E, a été élu pour un mandat de quatre ans, étant entendu qu'au bout de deux ans, il cédera son siège à la Norvège pour l'année 2015.